



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 36566

Texte de la question

M. Marc Goua sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale. En effet, ces bénévoles assurent des fonctions essentielles, notamment en termes de médiation entre les différents acteurs de la communauté éducative, et d'animation de projets au service des territoires. Structurée au sein de quatre-vingt-quinze unions départementales, la Fédération nationale rassemble aujourd'hui plus de 30 000 délégués. Il souhaite obtenir des précisions sur les projets de réforme de cette institution, demande d'éviter tout démantèlement, et au contraire de consolider le dynamisme des délégués départementaux de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36566

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10341

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1109